

ZONE : A-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
H: HABITON							
H1 : Unifamiliale isolée	•						
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence	•						
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES							
MARGES							
Avant minimale (m)	15						
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)	5						
Latérale minimale côté opposé (m)	5						
Arrière minimale (m)	10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
Isolée	•						
Jumelée							
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Nombre d'étages minimal	1						
Nombre d'étages maximal	2						
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production de cannabis						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

ZONE : A-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 :Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽²⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							Amendements
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl. Date
(2) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							606-2020 15-09-2020

ZONE : A-3

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique	• ⁽²⁾						
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) Postes de transformation hydroélectrique seulement						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

ZONE : A-4

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens	•					
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽⁴⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15 ⁽³⁾					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole ; (2) À l'exception de la culture et la production du cannabis ; (3) Les propriétés riveraines à la Rivière Noire, la marge avant minimale est de 7,5 m (4) Tous les usages à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers						No. Règl.	Date
						606-2020	15-09-2020

ZONE : A-5

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd	• ⁽¹⁾					
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽²⁾						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽³⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽⁴⁾						
A3 : Activité agrotouristique							
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement l'usage « usinage de fer » et uniquement si cet usage existait avant l'entrée en vigueur du présent règlement						No. Règl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						606-2020	15-09-2020
(3) À l'exception de la culture et la production du cannabis							
(4) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

ZONE : A-6

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	H : HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾							
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾							
A3 : Activité agrotouristique	•							
NORMES SPÉCIFIQUES								
	MARGES							
	Avant minimale (m)	15						
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)	5						
	Latérale minimale côté opposé (m)	5						
	Arrière minimale (m)	10						
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal	1						
	Nombre d'étages maximal	2						
	RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES							Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production de cannabis							606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								

ZONE : A-7

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽²⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							Amendements
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Régl. Date
(2) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							606-2020 15-09-2020

ZONE : AF-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H : HABITATION					
		H1 : Unifamiliale isolée	•				
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
USAGES PERMIS		C : COMMERCE					
		C1 : Associable à la résidence	•				
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11 : Commerces liés à la restauration							
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13 : Commerces au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
USAGES PERMIS		R : RÉCRÉATIF					
		R1 : Récréatif intensif					
R2 : Parcs et espaces verts							
R3 : Récréatif extérieur	• (1)						
USAGES PERMIS		I : INDUSTRIE					
		I1 : Industriel léger					
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction	• (2)						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
USAGES PERMIS		P : PUBLIC					
		P1 : Éducation et services sociaux					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
USAGES PERMIS		A : AGRICOLE					
		A1 : Agriculture et activité agricole	• (3)				
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• (4)						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES		MARGES					
		Avant minimale (m)	15				
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)	5						
Latérale minimale côté opposé (m)	5						
Arrière minimale (m)	10						
NORMES SPÉCIFIQUES		STRUCTURE DE BÂTIMENTS					
		Isolée	•				
Jumelée							
Contiguë							
NORMES SPÉCIFIQUES		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Nombre d'étages minimal	1				
Nombre d'étages maximal	2						
NORMES SPÉCIFIQUES		RAPPORTS					
		Bâtiment / terrain maximal (%)	20				
NORMES SPÉCIFIQUES		NOTES				Amendements	
		(1) L'usage « Centre d'équitation » seulement				No. Régl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole				606-2020	15-09-2020		
(3) À l'exception de la culture et la production du cannabis							
(4) Exclusivement pour les terrains situés au nord du 5ème Rang et à l'Ouest du chemin Saint-Valérien; et dont l'usage existant est autre qu'agricole et non résidentiel							

ZONE : AF-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H : HABITATION						
		H1 : Unifamiliale isolée	•					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)								
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)								
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)								
H5 : Maison mobile								
H6 : Maison de chambres et pensions								
H7 : Résidence privée d'hébergement								
USAGES PERMIS		C : COMMERCE						
		C1 : Associable à la résidence	•					
C2 : Commerce de détail								
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur								
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros								
C5 : Professionnel et financier								
C6 : Personnel								
C7 : Artisanal								
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger								
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement								
C10 : Commerce d'hébergement								
C11 : Commerces liés à la restauration								
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens								
C13 : Commerces au transport et à la construction								
C14 : Commerces liés au produit du cannabis								
USAGES PERMIS		R : RÉCRÉATIF						
		R1 : Récréatif intensif						
R2 : Parcs et espaces verts								
R3 : Récréatif extérieur								
USAGES PERMIS		I : INDUSTRIE						
		I1 : Industriel léger						
I2 : Industriel moyen à lourd								
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis								
USAGES PERMIS		P : PUBLIC						
		P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
USAGES PERMIS		A : AGRICOLE						
		A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾					
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾							
A3 : Activité agrotouristique	•							
NORMES SPÉCIFIQUES		MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)	5							
Latérale minimale côté opposé (m)	5							
Arrière minimale (m)	10							
NORMES SPÉCIFIQUES		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
		Isolée	•					
Jumelée								
Contiguë								
NORMES SPÉCIFIQUES		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
		Nombre d'étages minimal	1					
Nombre d'étages maximal	2							
NORMES SPÉCIFIQUES		RAPPORTS						
		Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
NOTES							Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Régl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production du cannabis							606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								

ZONE : AF-3

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production du cannabis						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

ZONE : AF-4

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur	• ⁽¹⁾					
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽²⁾						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽⁴⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR / R.E.T.							
NOTES						Amendements	
(1) L'usage « Centre d'équitation » seulement						No. Régl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À l'exception de la culture et la production de cannabis							

ZONE : AFL-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Education et services sociaux	• ⁽²⁾						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽³⁾⁽⁵⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽⁴⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.	Date
(2) L'usage « Cimetière » seulement						606-2020	15-09-2020
(3) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)							
(4) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(5) À L'exception de la culture et la production du cannabis							

ZONE : AFL-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Education et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾⁽⁴⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À L'exception de la culture et la production du cannabis						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

ZONE : AFL-3

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts	• ⁽⁵⁾					
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Education et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾⁽⁴⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À l'exception de la culture et la production du cannabis (5) Seulement l'usage "parc linéaire à caractère récréatif"						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020
						622-2021	13-09-2021

ZONE : AFL-4

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Education et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾⁽⁴⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À L'exception de la culture et la production du cannabis						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020
						622-2021	13-09-2021

ZONE : AL-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	H : HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾⁽⁴⁾							
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾							
A3 : Activité agrotouristique	•							
NORMES SPÉCIFIQUES								
	MARGES							
	Avant minimale (m)	15						
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)	5						
	Latérale minimale côté opposé (m)	5						
	Arrière minimale (m)	10						
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal	1						
	Nombre d'étages maximal	2						
	RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES							Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Règl.	Date
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)							606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								
(4) À l'exception de la culture et la production du cannabis								

ZONE : AL-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• ⁽¹⁾					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽²⁾⁽⁴⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• ⁽³⁾						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl. Date	
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)						606-2020 15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À l'exception de la culture et la production du cannabis							

ZONE : AL-3

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée		•				
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence		•					
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction		• ⁽¹⁾					
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole		• ⁽²⁾⁽⁴⁾					
A2 : Commerce et industrie légère agricole		• ⁽³⁾					
A3 : Activité agrotouristique		•					
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée		•				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À l'exception de la culture et la production du cannabis						No. Règl.	Date
						606-2020	15-09-2020

ZONE : CO-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail	•						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier	•						
	C6 : Personnel	• ⁽¹⁾						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
	C10 : Commerce d'hébergement	•						
	C11: Commerces liés à la restauration	• ⁽¹⁾⁽²⁾						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction	• ⁽³⁾						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts	•						
	R3: Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux	•						
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m) ⁽⁴⁾	15					
		Avant maximale (m) ⁽⁴⁾	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
Arrière minimale (m)		10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Plancher / terrain maximum (%)								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES						Amendements		
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel						No. Règl.	Date	
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »						606-2020	15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »								
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.								

ZONE : CO-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

	USAGES PERMIS							
	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)	•						
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail	•						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier	•						
	C6 : Personnel	• ⁽¹⁾						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement	•						
	C11: Commerces liés à la restauration	• ⁽¹⁾⁽²⁾						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction	• ⁽³⁾						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts	•						
	R3: Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux	•						
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
		NORMES SPÉCIFIQUES						
		MARGES						
		Avant minimale (m) ⁽⁴⁾	15					
		Avant maximale (m) ⁽⁴⁾	23					
		Latérale minimale (m)	2					
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Plancher / terrain maximum (%)								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES						Amendements		
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel						No. Règl.	Date	
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »						606-2020	15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »								
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.								

ZONE : CO-3

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•					
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail	•					
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•					
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	• ⁽⁵⁾					
	C5 : Professionnel et financier	•					
	C6 : Personnel	• ⁽¹⁾					
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•					
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement	•					
	C11 : Commerces liés à la restauration	• ⁽¹⁾⁽²⁾					
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction	• ⁽³⁾					
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger	•					
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux	•					
	P2 : Administration publique						
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES							
	MARGES						
	Avant minimale (m) ⁽⁴⁾	10					
	Avant maximale (m) ⁽⁴⁾	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
	Plancher / terrain maximum (%)						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							Amendements
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel							No. Règl.
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »							Date
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »							606-2020
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.							15-09-2020
(5) Tous les usages, à l'exception des cours à rebus et ferrailles							

ZONE : Cons-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		GRILLE DES USAGES ET DES NORMES						
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts		• ⁽¹⁾					
	R3: Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES							
	Avant minimale (m)							
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérale minimale côté opposé (m)							
	Arrière minimale (m)							
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée		•					
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)								
NOTES							Amendements	
(1) Seulement l'usage « espace vert naturel » sans équipement.							No. Régl.	Date
							60-2020	15-09-2020

ZONE : Cons-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
	MARGES							
	Avant minimale (m)							
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérale minimale côté opposé (m)							
	Arrière minimale (m)							
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée							
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)								
NOTES							Amendements	
(1) Seulement l'usage « espace vert naturel » sans équipement.							No. Régl.	Date
							60-2020	15-09-2020

ZONE : ICL-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•					
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	•					
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•					
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction	•					
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis	•					
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger	•					
	I2 : Industriel moyen à lourd	•					
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis	•					
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES							
	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	(1)						
NOTES							
(1) La superficie brute totale des planchers des bâtiments (principal et accessoire) ne peut être supérieure à 40% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 2 000 m ² .							
Amendements							
		No. Règl.	Date				
		606-2020	15-09-2020				

ZONE : ICL-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H: HABITATION					
		H1 : Unifamiliale isolée					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
USAGES PERMIS		C : COMMERCE					
		C1 : Associable à la résidence					
C2 : Commerce de détail	•						
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	•						
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
C10 : Commerce d'hébergement							
C11 : Commerces liés à la restauration	•						
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13 : Commerces liés au transport et à la construction	• ⁽¹⁾						
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
USAGES PERMIS		R : RÉCRÉATIF					
		R1 : Récréatif intensif					
R2 : Parcs et espaces verts							
R3 : Récréatif extérieur							
USAGES PERMIS		I : INDUSTRIE					
		I1 : Industriel léger	•				
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis	•						
USAGES PERMIS		P : PUBLIC					
		P1 : Éducation et services sociaux					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
USAGES PERMIS		A : AGRICOLE					
		A1 : Agriculture et activité agricole					
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES		MARGES					
		Avant minimale (m)	15				
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)	5						
Latérale minimale côté opposé (m)	5						
Arrière minimale (m)	10						
NORMES SPÉCIFIQUES		STRUCTURE DE BÂTIMENTS					
		Isolée	•				
Jumelée							
Contiguë							
NORMES SPÉCIFIQUES		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Nombre d'étages minimal	1				
Nombre d'étages maximal	2						
NORMES SPÉCIFIQUES		RAPPORTS					
		Bâtiment / terrain maximal (%)	(2)				
NORMES SPÉCIFIQUES		NOTES				Amendements	
		(1) Tous les usages, à l'exception de l'usage "Compagnie de transport terrestre"				No. Règl.	Date
(2) La superficie brute totale des planchers des bâtiments (principal et accessoire) ne peut être supérieure à 40% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 2 000 m ² .				606-2020	15-09-2020		
				616-2020	05-05-2021		

ZONE : IN-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement	•					
	C: COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier	•					
	C6 : Personnel	•					
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration	•					
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R: RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif	•					
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I: INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P: PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux	•						
P2 : Administration publique	• ⁽¹⁾						
P3 : Utilité publique							
A: AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	10					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	30						
NOTES							
(1) Tous les usages, à l'exception des activités liées aux matières résiduelles (enfouissement et transfert).							
						Amendements	
						No. Régl. Date	
						580-2018 03-01-2019	
						606-2020 15-09-2020	

ZONE : IN-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif		•				
	R2 : Parcs et espaces verts		•				
	R3 : Récréatif extérieur		•				
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux		•					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	10					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée		•				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS						
Bâtiment / terrain maximal (%)	30						
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

ZONE : LET-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique		• ⁽¹⁾						
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole		•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
	MARGES							
	Avant minimale (m)							
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérale minimale côté opposé (m)							
	Arrière minimale (m)							
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée		•					
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)								
NOTES							Amendement	
(1) Seulement l'usage « aire d'enfouissement de matières résiduelles », sans possibilité d'y prévoir néanmoins une installation de transfert de matières résiduelles.							No. Régl.	Date
							580-2018	03-01-2019
							606-2020	15-09-2020

ZONE : RE-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
A : AGRICOLE								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES							
	Avant minimale (m) ⁽¹⁾	15						
	Avant maximale (m) ⁽¹⁾	23						
	Latérale minimale (m)	2						
	Latérale minimale côté opposé (m)	4						
	Arrière minimale (m)	10						
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Nombre d'étages minimal	1						
Nombre d'étages maximal	2							
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES							Amendements	
(1) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.							No. Règl.	Date
							606-2020	15-09-2020

ZONE : RE-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	30						
NOTES							Amendements
							No. Régl. Date
							606-2020 15-09-2020

ZONE : RE-3

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts	•						
	R3: Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES							
		MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
Avant maximale (m)		23						
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES								
						Amendements		
						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : RE-4

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• ⁽¹⁾						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• ⁽¹⁾						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
		MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
		Isolée	•					
		Jumelée						
		Contiguë						
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
		Nombre d'étages minimal	1					
		Nombre d'étages maximal	2					
	RAPPORTS							
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
	NOTES							
	(1) Exclusivement pour les terrains situés à l'ouest de la rue Ostiguy						Amendements	
							No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : RE-5

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions	•					
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							
						Amendements	
						No. Régl.	Date
						580-2018	3-01-2019
						606-2020	15-09-2020
						635-2022	16-05-2021

ZONE : RE-7

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m) ⁽¹⁾	15					
		Avant maximale (m) ⁽¹⁾	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
NOTES								
(1) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.						Amendements		
						No. Règl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : RE-8

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES								
						Amendements		
						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : RE-9

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• ⁽¹⁻²⁾					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• ⁽¹⁻²⁾					
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
1- Les paragraphes 3 et 4 du premier alinéa de l'article 85 du règlement de zonage 560-2017 ne sont pas applicables. 2- La zone est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017.						No. Régl.	Date
						591-2019	3-12-2019
						606-2020	15-09-2020

ZONE : RE-9.1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• ⁽¹⁻²⁾						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• ⁽¹⁻²⁾						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES						Amendements		
1- Les paragraphes 3 et 4 du premier alinéa de l'article 85 du règlement de zonage 560-2017 ne sont pas applicables. 2- La zone est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017.						No. Règl.	Date	
						591-2019	3-12-2019	
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : RE-10

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽¹⁾						
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement les usages « cabane à sucre », « culture du sol » et « horticulture ».						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020
						622-2021	13-09-2021

ZONE : RE-11

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole	• ⁽¹⁾						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	7,6					
		Avant maximale (m)	15					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	5					
		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES						Amendements		
(1) Seulement les usages « cabane à sucre », « culture du sol » et « horticulture ».						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	
						622-2021	13-09-2021	

ZONE : RE-12

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif	•						
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	7,6					
		Avant maximale (m)	15					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	5					
		STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES							Amendements	
							No. Règl. Date	
							606-2020 15-09-2020	

ZONE : RE-13

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	7,6					
	Avant maximale (m)	15					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	5					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							
						Amendements	
						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

ZONE : RE-14

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	C : COMMERCE						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	R : RÉCRÉATIF						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	I : INDUSTRIE						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	P : PUBLIC						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	5					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

ZONE : VLI-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur			●(1)				
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole			●				
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	15					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		5						
Latérale minimale côté opposé (m)		5						
Arrière minimale (m)		10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS								
Isolée				●				
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES						Amendements		
(1) Exclusivement l'usage « Terrain de camping »						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : VLR-1

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	R1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C : COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	R : RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	I : INDUSTRIE							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P : PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A : AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	7,5					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES						Amendements		
						No. Règl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

ZONE : VLR-2

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	H: HABITATION							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile	•						
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	C: COMMERCE							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14: Commerces liés aux produits du cannabis							
	R: RÉCRÉATIF							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	I: INDUSTRIE							
	I1: Industriel léger							
	I2: Industriel moyen à lourd							
	I3: Industriel d'extraction							
	I4: Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	P: PUBLIC							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	A: AGRICOLE							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
		Avant minimale (m)	10					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
RAPPORTS								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
NOTES						Amendements		
Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	